

Nous aimerions à avoir quelque chose de plus défini. Ou l'a-t-on employé sur le réseau, et quel avantage en a-t-on retiré. Voudrait-il aussi nous dire d'une manière plus définie qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, quels seront les obligations probables fixer en ce qui concerne le capital investi pour la construction et pour le paiement du matériel roulant en opération; quels seront les taux fixes d'intérêts sur cette section et comment ces taux fixes cadrent avec ceux du Canadian Northern et du Pacifique-Canadien qui suivent une direction parallèle à cette ligne? C'est une question très importante, car elle nous mettra en mesure de juger si cette compagnie pourra rivaliser dans le taux de transport des grains, ou si elle serait une cause active qui contribuerait à maintenir ces taux élevés.

L'hon. M. FIELDING: Si les lignes sont de différentes natures, je ne vois de quelle sur 2,000 actions? On nous a dit que cet ilgne, comme nous le prétendons, elle dévalueur pourrait être une telle comparaison. Naturellement si on établit une meilleure loppera un tel trafic que bien que les obligations fixés soient plus élevées, elles n'en donnera pas moins des profits.

M. AMES: Ce sera encore une question de degrés et de comparaison.

M. HUGHES: Les trois lignes, le Grand-Tronc-Pacifique, le Canadian-Northern et le Pacifique-Canadien traversent des régions de même nature. Chaque ligne peut être absolument horizontale sur une longue distance et il peut y avoir une légère inclinaison de 4.10 p. 100 sur le Grand-Tronc-Pacifique et de 5.10 ou 6.10 sur le chemin de fer Canadian-Northern ou le Pacifique-Canadien. Pour nous permettre d'établir une juste comparaison, le ministre voudrait-il faire établir par ses ingénieurs, par milles et en chiffres, les inclinaisons des différentes lignes.

L'hon. M. FIELDING: Je pense que le comité et la Chambre ont le droit d'avoir les renseignements les plus complets en ce qui touche les avantages de cette ligne et je vais m'efforcer de me procurer tout ce qu'il est possible d'obtenir sur cette question. Quant à établir une comparaison avec les autres lignes, c'est une autre question que nous devons remettre à plus tard.

M. AMES: Quelles démarches la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique a-t-elle faites pour se mettre en état de fournir sa part des fonds destinés à la construction de la section des montagnes?

L'hon. M. FIELDING: Elle a une certaine somme en mains, comme on peut le voir dans les renseignements fournis.

M. AMES: Le ministre ne pourrait point nous dire immédiatement de quelle somme elle peut disposer, exclusivement pour la section des montagnes.

L'hon. M. FIELDING: Je crois que ces chiffres se trouvent dans les documents imprimés auquel je prie l'honorable député (M. Ames) de vouloir bien se reporter.

M. AMES: Serait-ce trop insister que de demander si l'on a reçu des communications quelconques laissant à entendre que la compagnie pourrait bien avoir besoin qu'on lui vint de nouveau en aide comme aujourd'hui, pour cette section des montagnes?

L'hon. M. FIELDING: Nous n'avons reçu aucune communication de cette nature. Il est possible que mon honorable ami ait raison de supposer qu'une aide additionnelle pourrait bien être demandée, mais je n'ai maintenant aucune communication dans ce sens.

M. AMES: Je regarde comme très probable que la compagnie s'adressera de nouveau au Gouvernement, attendu qu'elle peut emprunter de lui à un taux bien moins élevé que si elle mettait ses actions sur le marché. Je voudrais bien savoir aussi où se trouvent aujourd'hui les actions privilégiées? ont-elles été émises?

L'hon. M. FIELDING: Si cela ne se trouve pas dans les renseignements déjà fournis, je demanderais à l'honorable député de vouloir réserver la question pour plus ample considération.

M. AMES: Cela ne se trouvent point dans les renseignements soumis. Il s'agit de savoir ce que la compagnie a fait pour émettre les \$20,000,000 d'actions privilégiées?

L'hon. M. FIELDING: Je ferai faire cette recherche.

M. SPROULE: Le ministre nous intéresserait beaucoup aussi, s'il pouvait nous dire de quelles personnes se compose la compagnie Grand Trunk Pacific Site Town, quelle étendue de terres cette compagnie a achetée, de qui elle les a achetées, combien elle a payé ces terres, et combien la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique a reçu de cet argent. De qui se compose aussi la compagnie Grand Trunk Pacific Construction et quelle partie de la ligne lui a été cédée par contrat.

L'hon. M. FIELDING: Je vais m'occuper de la question et tâcher de procurer ces renseignements à l'honorable député.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adopté).

L'hon. M. FIELDING demande à présenter un bill (n° 128) pour autoriser un prêt à la compagnie de chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique.

L'hon. M. FOSTER: Je suppose que le bill va être imprimé et distribué immédiatement?